

Le petit Bouvaincourtois



SOMMAIRE

Les vœux du Maire	page 2
L'état civil	page 3
Informations pratiques	page 4 - 8
Les travaux dans la commune	page 9 - 10
Vie de la commune	page 11 - 13
Vie de la Communauté de Communes et Félicitations	page 14
Vie scolaire	page 15
Vie associative	page 16 - 17
Avec le comité des fêtes	page 18
Participez à la vie de votre commune	page 19

page 2
page 3
page 4 - 8
page 9 - 10
page 11 - 13
page 14
page 15
page 16 - 17
page 18
page 19





Les vœux du maire

Bouvaincourtoises, Bouvaincourtois,

Le 21 janvier dernier, vous avez été conviés à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire.

Après avoir eu une pensée pour toutes les personnes qui ont été victimes des extrémistes terroristes en juin et juillet 2016, j'ai rappelé que nous devons tous lutter contre ce fanatisme et cette haine.

Ce fut ensuite le moment pour toute l'équipe municipale de vous présenter, à travers moi, ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2017.

Je vous ai exposé ce qui a été réalisé en 2016 ("*relooking*" des postes de transformation, achats de matériel pour les employés communaux et pour l'école, investissements dans la future bibliothèque municipale, mises aux normes pour l'accessibilité aux handicapés, cimetière, camping et lotissement communal). Tous ces travaux et ces dossiers technico-financiers ont pu se concrétiser grâce aux agents techniques et à la secrétaire de mairie ainsi qu'au conseil municipal.

2016 a vu l'arrivée d'un nouvel agent technique, M. Philippe Pancras, venu renforcer l'équipe et compenser le départ d'un jeune en contrat d'avenir.

Je vous exposais les projets pour 2017, qui sont nombreux. Cette année l'important projet sera l'agrandissement du lotissement "Les Camprets". Les travaux devraient débuter en cours d'année.

Le permis d'aménager est en cours d'instruction. Ce projet permettra de voir s'ériger 7 maisons. Pour tous renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Ce fut ensuite le temps des remerciements aux employés communaux administratifs et techniques. Remerciements aux différentes associations, et plus particulièrement à Mr Mihatsek Daniel, président d'honneur de l'association du club de ping-pong qui a présidé pendant 33 ans cette association. Cela méritait bien un diplôme d'honneur



et la médaille de la ville. Merci également aux bénévoles, aux nouveaux habitants, aux corps des Sapeurs-Pompiers et aux élus qui m'entourent.

Je vous renouvelle, au nom du conseil municipal et de moi-même, nos meilleurs vœux pour 2017.

Le Maire,
Roger POYEN



État civil

NAISSANCES : ILS SONT ARRIVÉS... EN 2016

Le 28 février
à Abbeville

GAUTIER Nolan, Wilfried, Vincent

Le 22 mars
à Cormontreuil

LABOULAIS Printemps

Le 4 avril
à Abbeville

MOREAUX Marie, Andréa, Candice

Le 7 mai
à Saint Aubin / Scie

FLAHAUT Hugo, Janou, Yves

Le 26 juin
à Amiens

CHOWDHURY Fatiha

Le 7 août
à Saint Aubin / Scie

DERAMBURE Zélie, Eléna, Emilie

Le 31 août
à Dieppe

DENIS Nathan, Philippe, Daniel

Le 3 novembre
à Dieppe

GROS Soann, Alain, Didier

Le 7 novembre
à Abbeville

DELHALLE BEAUVAIS Loh-Ann



FÉLICITATIONS



MARIAGES : LEURS DESTINS SE SONT UNIS...

Le 2 avril : **BACHELET** Isabelle et **CAPELLE** Christophe

Le 2 avril : **DELOISON** Isabelle et **DUCHOSSOIS** Christy

Le 2 juillet : **MAINNEMARRE** Adrien et **QUIGNON** Claire

DÉGÈS : ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Le 21 avril

M. **VASSEUR** François, Pierre, Jean

Le 15 mai

M. **KRZYWORZEKA** Patrick, Ladislas, Serge

Le 29 décembre

Mme **MARTINAT** née BONDELU Nicole,
Céleste, Marie





Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Du lundi au Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 30, sauf le mercredi après-midi.

☎ 03 22 30 86 87

📄 114, rue de la République - 80220 BOUVAINCOURT-sur-BRESLE

📧 mairie.bouvaincourt-sur-bresle@laposte.net

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Nous vous rappelons que le Maire et les adjoints se feront un plaisir de vous recevoir, à votre demande, sur rendez-vous.

Pour cela nous vous invitons à contacter la mairie au 03 22 30 86 87 pour y laisser vos coordonnées et indiquer qui vous désirez rencontrer.

Nous vous rappellerons pour convenir avec vous d'un rendez-vous.

LA DÉCHÈTERIE DE BEAUCHAMPS

La déchèterie est située **Impasse de la Fontaine d'Arcy**, à la sortie de Beauchamps en direction de Gamaches.

Tél : 03 22 30 63 54



Vous pouvez y déposer : déchets verts, encombrants, cartons, gravats, ferrailles, bois, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), néons et ampoules, huiles moteur usagées, huiles alimentaires, textiles, piles, batteries, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...), verre, papiers, emballages recyclables, cartouches d'encre, pneus (véhicules légers uniquement). Amiante (se renseigner auprès du gardien)



Déchets interdits : ordures ménagères, les déchets dangereux présentant un caractère explosif (bouteille de gaz), les déchets présentant un risque pour la sécurité des personnes et de l'environnement.

RAPPEL: Les dépôts "sauvages" de déchets verts en divers endroits de la commune sont interdits et leurs auteurs seront poursuivis.

Horaires d'hiver (15 octobre au 14 avril)		
LUNDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
MARDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
MERCREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
JEUDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
VENDREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
SAMEDI	9 h - 11 h 50	14 h - 16 h 50
DIMANCHE	9 h - 11 h 50	FERMÉ
FERMÉ les jours fériés		

Horaires d'été (15 avril au 14 octobre)		
LUNDI	9 h - 11 h 50	14 h - 18 h 50
MARDI	9 h - 11 h 50	14 h - 18 h 50
MERCREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 18 h 50
JEUDI	9 h - 11 h 50	14 h - 18 h 50
VENDREDI	9 h - 18 h 50	
SAMEDI	9 h - 18 h 50	
DIMANCHE	9 h - 11 h 50	FERMÉ
FERMÉ les jours fériés		

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1er janvier 2017, le ramassage des ordures ménagères est effectué le **MERCREDI MATIN**. Il faut donc penser à sortir son container le mardi soir.





Informations pratiques

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE NATIONAL POUR LES MINEURS

Votre enfant part en voyage sans vous à l'étranger, quels documents doit-il posséder ?

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur résidant en France et qui voyage seul, ou avec une autre personne que ses parents, doit être muni OBLIGATOIREMENT d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire *cerfa n°15646*01*, établi et signé par un parent (ou responsable légal) titulaire de l'autorité parentale.

Ce formulaire est disponible sur le site internet : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922.

Une démarche simple, accessible en ligne, pour protéger vos enfants et lutter contre la menace terroriste.

Le dispositif mis en place est différent de celui qui existait antérieurement car dorénavant, AUCUNE DÉMARCHE en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Il concerne tous les déplacements de mineurs à l'étranger, y compris ceux organisés dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs.

Pour être autorisé à quitter le territoire national, l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant les fiches pays sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voageurs/conseils-par-pays/>);
- Original de l'Autorisation de Sortie du Territoire (AST) (formulaire *cerfa n°15646*01*) signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale;
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans.

À noter : si l'enfant quitte la métropole pour se rendre dans Département d'Outre-mer (Dom), il ne doit produire une autorisation de sortie de territoire que s'il fait escale dans un pays étranger.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
(article 217-4 du code civil; décret n° 2016-1463 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, entrée en vigueur le 15 janvier 2017)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénoms :
Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage ou nom d'épouse :
Prénoms :
Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse : / / type de voie / Nom de la voie
Code postal : / / Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) :
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION
La présente autorisation est valable jusqu'au : / / inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 7 septembre ne peut excéder le 27 août de l'année suivante

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations «11» :
DATE : / / Signature du titulaire de l'autorité parentale :
«11» Une fausse déclaration est passible de sanctions d'ordre pénal et de sanctions pénales prévues à l'article 421-6 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION «12» :
Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre (Préciser) :
Délivré(e) le : / /
Par (autorité de délivrance) :
«12» La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être à jour et comporter les noms, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que le numéro et le lieu de délivrance de ce document, ainsi que de la date.
«13» Une fausse déclaration est passible de sanctions d'ordre pénal et de sanctions pénales prévues à l'article 421-6 du Code pénal.
«14» La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être à jour et comporter les noms, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que le numéro et le lieu de délivrance de ce document, ainsi que de la date.
«15» Une fausse déclaration est passible de sanctions d'ordre pénal et de sanctions pénales prévues à l'article 421-6 du Code pénal.

NOTES : «1» La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 105-4 du code de procédure civile. «2»



Informations pratiques

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE L'UNICEF

L'UNICEF mène des actions d'éducation, d'information dans les domaines liés à l'enfance et veille à l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, en France et dans le monde.



L'UNICEF France, association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, entreprendra une campagne d'information auprès du grand public sur la commune de BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE du 13 mars au 8 avril 2017, à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Une équipe clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'UNICEF, ira à la rencontre des personnes à leur domicile, entre 12h00 et 20h00.

Cette campagne n'implique en aucun cas la collecte d'argent en espèces ou de chèque, et ne sont pas des quêtes..

Les personnes ne seront pas abordées dans la rue et aucun prospectus ne sera déposé.
Merci de réserver un accueil favorable à ces représentants de l'UNICEF.

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ : NOUVELLE PROCÉDURE DÈS LE 13 MARS

A partir du lundi 13 mars 2017, il ne sera plus possible d'effectuer une demande de carte Nationale d'Identité auprès de la Mairie de Bouvaincourt.

Dans le cadre de la mise en place des Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), la région Hauts-de-France va accueillir un CERT « CNI-Passeport » à ARRAS à compter du 13 mars 2017. Puis, courant novembre 2017, un CERT « Permis de conduire » sera ouvert à LILLE et un CERT « Certificats d'immatriculation des véhicules » à AMIENS.

Ainsi, les missions relatives aux Titres exercées actuellement par les préfetures et sous-préfetures seront transférées aux CERT dès leur ouverture.

De ce fait, les usagers vont devoir, comme c'est déjà le cas pour les passeports, déposer leur demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil. Dans la Somme, 16 communes sont équipées, dont celles de **FRIVILLE-ESCARBOTIN** et **GAMACHES**. La liste des mairies équipées sera disponible sur le site internet : www.service-public.fr

A compter du 13 mars 2017, il n'y a plus de démarche dans la commune de résidence.

Chaque usager devra effectuer sa demande de CNI dans une mairie équipée d'un système de recueil et revenir ensuite y retirer la carte d'identité.

L'usager pourra également, s'il le souhaite, enregistrer sa demande depuis son domicile grâce au téléservice de pré-demande en ligne, disponible sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Un numéro de pré-demande lui sera alors attribué et permettra de raccourcir le temps de dépôt de la demande au guichet de la mairie équipée du dispositif de recueil.





Informations pratiques

SITE INTERNET DU CAMPING

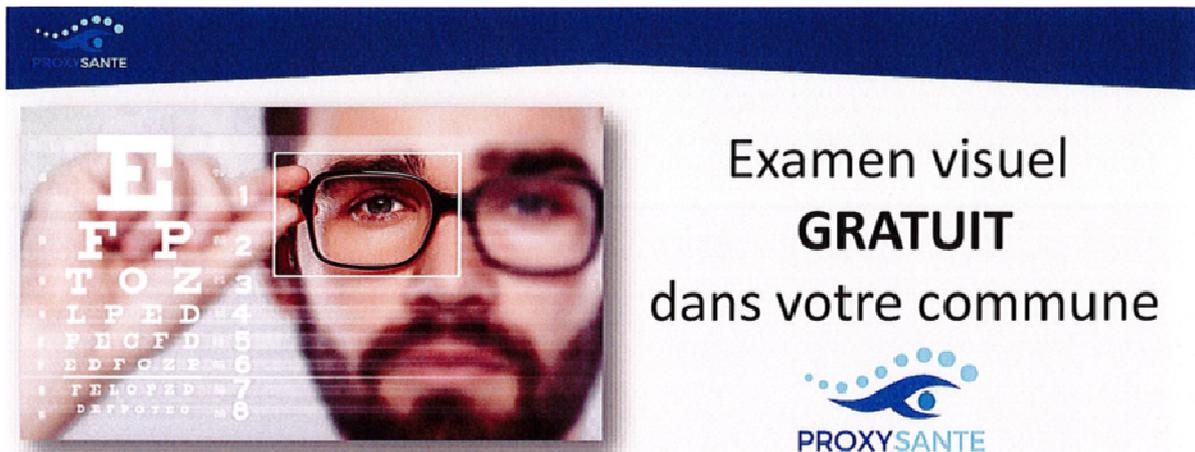
Notre camping municipal, le Parc résidentiel de loisirs "Les Grands Prés" a désormais son site internet. Vous pouvez y accéder à l'adresse ci-dessous:

<http://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr/camping.html>



EXAMEN VISUEL GRATUIT

En partenariat avec la municipalité, la société PROXYSANTÉ propose un bilan visuel GRATUIT , le MARDI 28 MARS 2017 de 7h30 à 20h00 à la Salle Polyvalente.



L'équipe de **PROXYSANTE** sera présente dans votre commune pour réaliser
un bilan visuel complet de votre vision

Le Mardi 28/03/2017

de 07h30 à 20h00

Les places étant limitées, vous pouvez retirer dès aujourd'hui

vos bulletins d'inscription

auprès du secrétariat de la mairie.



Les Travaux et les achats réalisés en 2016

Les responsables de la commission des travaux, Yves MAINNEMARRE et Laurent HOSPITAL, vous présentent une partie du bilan des travaux qui ont été effectués dans la Commune ainsi que ceux que le Conseil Municipal souhaite réaliser cette année.



Réalisés en 2016...

- Remplacement de la barrière d'entrée du parc résidentiel de loisirs
- Installation d'un nouveau radar pédagogique rue de la République
- Agrandissement du cimetière et édification du mur de clôture et installation d'une barrière au fond du cimetière
- Installation du columbarium
- Équipement de la bibliothèque municipale en matériel et en livres
- Installation d'un visiophone et d'un interphone aux entrées de l'école
- création d'une place de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite à la salle polyvalente et à la salle des sports.
- Relooking de 2 transformateurs électriques
- Poursuite du fleurissement en différents endroits de la Commune
- Installation de volets électriques à la classe de Mme Gréboval
- Installation d'un panneau avec le nom de l'école
- Achat de jeux pour la maternelle et de chaises pour la garderie
- Achat d'une hotte aspirante pour la cuisine de la salle polyvalente et d'un tableau d'affichage pour la salle des sports
- Achat d'une autolaveuse, d'une sono, d'un broyeur et d'une débroussailleuse
- Mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle polyvalente et de la salle des sports

Pour une très grande partie, ces travaux ont été réalisés par nos agents communaux.

L'ensemble du Conseil Municipal tient ici à les en remercier.





Les Travaux et les achats prévus pour 2017

En prévision pour cette année 2017

- Extension du lotissement Les Camprets par la création de 7 parcelles
- Installation d'une caméra de surveillance à l'entrée du parc résidentiel de loisirs
- Réfection de la clôture Sud du parc résidentiel de loisirs jouxtant l'ancienne peupleraie et de la clôture rue de la Forêt
- Amélioration de l'écoulement de l'eau et installation de deux ralentisseurs dos d'âne rue de la Forêt
- Création d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite à l'entrée du parc résidentiel de loisirs
- Mise aux normes et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) du bâtiment technique et sanitaire du parc résidentiel de loisirs. Lancement d'une renaturation du terrain vague jouxtant le camping et la nouvelle station d'épuration
- Nettoyage conséquent des berges des étangs et de la rivière effectué bénévolement par les pêcheurs de l'AAPPMA.



EXTENSION DU LOTISSEMENT "LES CAMPRETS"

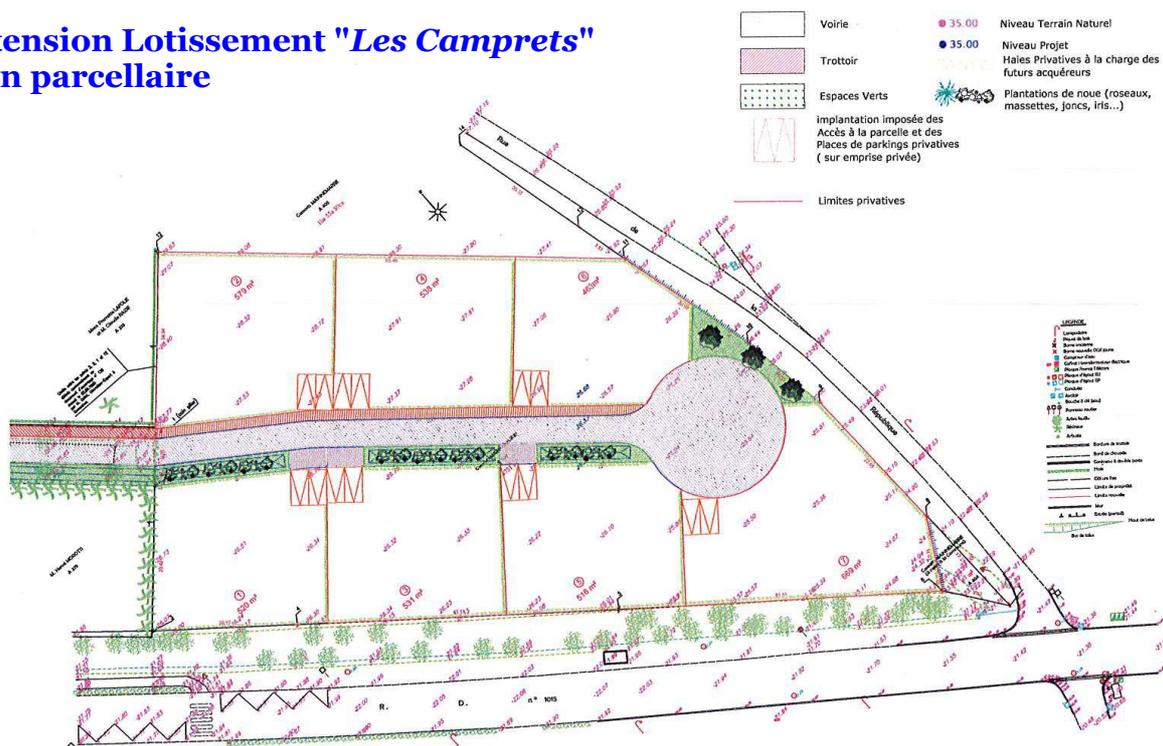
Un des importants projets de la municipalité verra le jour au cours de cette année 2017. Il s'agit de l'extension du lotissement "Les Camprets" qui permettra la construction de 7 habitations selon le plan parcellaire ci-dessous.

Le permis d'aménager, déposé à la mi-décembre au service d'urbanisme de la Communauté de Commune des Villes Sœurs (CCVS) est en cours d'instruction. Il devrait être validé d'ici le mois d'avril.

L'appel d'offres pour la consultation des entreprises a été lancé courant janvier 2017. Les travaux devraient donc commencer d'ici quelques mois.

Pour tout renseignement, pour connaître le prix du mètre carré des parcelles de terrain à bâtir disponibles à l'achat, adressez-vous au secrétariat de mairie.

Extension Lotissement "Les Camprets" Plan parcellaire





Vie de la Commune

INAUGURATION DE LA STATION D'ÉPURATION

10 années d'énergie et de réunions des élus ont été nécessaires pour que la nouvelle station d'épuration, située à Bouvaincourt, voie le jour. Son inauguration, le 10 novembre 2016, a été le moment de fêter ce projet inter-départemental d'envergure, qui remplace 3 stations, et qui a mobilisé de nombreux acteurs.

En présence du Sous-Préfet de l'arrondissement d'Abbeville, le Président du SIVOM, M. Cavé Daniel, a souligné l'implication des Conseils Départementaux de la Seine-Maritime et de la Somme, ainsi que l'aide de l'Agence de l'Eau, qui a financé 63% du projet.



Cette grande station permet de récupérer les eaux usées de 8 communes; Bouvaincourt, Beauchamps, Embreville, Dargnies, Gamaches, Bazinval, Incheville et Longroy, d'une capacité pour 13800 habitants. Les eaux traitées sont d'une telle qualité qu'elles sont versées dans la Bresle, sans impact sur la faune et la flore, et finissent dans la mer à hauteur de nos stations de baignade de Mers-les-Bains et du Tréport.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Ce concours qui contribue à l'embellissement de notre jolie petite commune est devenue une tradition annuelle. Plus d'une trentaine de participants ont répondu à l'appel de la municipalité pour participer au concours des Maisons Fleuries 2016.



Pour les en remercier, le Maire a félicité chacune et chacun des lauréats lors d'une sympathique cérémonie le 25 novembre dernier.



Tous gagnants, les participants ont reçu un petit cadeau floral pour égayer l'hiver, avant de partager le verre de l'amitié.



Alors, pour cette année 2017, en complément de notre engagement au sein du label "villes et villages fleuris", n'hésitez pas à vous inscrire et ainsi à contribuer à l'embellissement de notre commune.

LA MAGIE DE L'HIVER

Ce n'est pas tous les ans que les canards peuvent s'essayer au patinage artistique ! Alors si vous n'avez pas pu admirer la beauté de nos étangs gelés pendant la semaine de températures glaciales de ce début janvier, voici un petit aperçu.





Vie de la Commune

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

C'est maintenant devenu une belle tradition, les enseignants de notre "Ecole des Étangs" se mobilisent pour que les élèves perpétuent le devoir de mémoire lors de la cérémonie du 11 novembre.



Après la traditionnelle cérémonie devant le Monument aux Morts, en présence du Maire et des adjoints, des conseillers municipaux, des Anciens Combattants et des Sapeurs Pompiers, les enfants de l'école ont récité un poème datant de la Première Guerre Mondiale, intitulé "Au Champ d'Honneur".

Ils ont ensuite chanté "Pour la Paix, contre l'Oubli", puis pour terminer, lu les biographies de deux soldats bouvaincourtois, morts pour la France.

La municipalité tient à remercier les enseignants de l'école pour leur implication dans l'histoire de notre village et leur volonté d'enseigner le devoir de mémoire à nos enfants.



Nous remercions également les enfants et leurs parents pour leur participation à cette cérémonie importante.

LA GRAINOTHÈQUE "LA BOUVAINCOURTOISE"

Coucou, je suis "La Bouvaincourtoise", la grainothèque du village.

Vous m'avez certainement aperçue l'année dernière à l'entrée de notre village en venant d'Oust-Marest.

Mon hibernation se terminant bientôt, je vais pouvoir réapparaître prochainement.

Si vous souhaitez partager vos propres graines n'hésitez pas à me les déposer et laissez-moi un petit message sur mon livret à l'intérieur ... Mon père se fera une joie de les conditionner en mini enveloppe et de me les redonner.

Surtout, indiquez-moi bien le nom, la variété, la couleur et la date de récolte de vos graines.



(Attention: surtout pas de graines issues de plantes hybrides !)

A bientôt ...

2017 : ANNÉE ÉLECTORALE

Les citoyens seront appelés à se rendre au bureau de vote à quatre reprises pour effectuer leur devoir électoral.

Les **dimanches 23 avril et 7 mai**, pour les élections **présidentielles** et les **dimanches 11 et 18 juin** pour les élections **législatives**.





Vie de la Commune

MADAME LUCIENNE SAINT-GERMAIN A FÊTÉ SES 100 ANS!

Ce n'est pas tous les jours qu'on peut fêter son centenaire ! Les 4 générations de la famille SAINT-GERMAIN étaient réunies autour de leur doyenne, Lucienne, pour célébrer ses 100 ans, le 28 décembre dernier. Née en 1916, Mme SAINT-GERMAIN, née LACOMBE, est arrivée à Bouvaincourt en 1957 et s'est mariée en 1963.



Ses deux enfants, Anick et Rock, ses 2 petits enfants, Sébastien et Stéphane et son arrière petite-fille, Vinciyane, habitent également toujours dans le village. C'est en toute simplicité que Mme SAINT-GERMAIN et sa famille ont partagé une coupe de champagne avec le Maire et quelques conseillers municipaux. Un magnifique bouquet de fleurs, ainsi qu'un châle tout doux pour rester bien au chaud lui ont été offerts par la Municipalité, pour compléter ce petit moment de bonheur.



BIENVENUE À NOTRE NOUVEL AGENT COMMUNAL, MONSIEUR PHILIPPE PANCRAS

Notre nouvel agent communal, Monsieur Philippe PANCRAS, a pris ses fonctions depuis le 1er novembre 2016 au sein de l'équipe technique.

M. PANCRAS a déjà une solide expérience puisqu'il a auparavant exercé ses fonctions d'agent technique durant 21 ans à FRIAUCOURT. Polyvalent, il est particulièrement compétent dans les travaux de construction, d'aménagement et d'entretien des bâtiments.

A n'en pas douter, il va être particulièrement impliqué dans les travaux de mise aux normes et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) du bâtiment technique et sanitaire du parc résidentiel de loisirs dès le début de cette année.



Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

AVIS DE TEMPÊTE DANS LA VALLÉE

Le vent a soufflé fort ce 12 janvier 2017 ! Nos volets ont tremblé, des tuiles sont tombées, les toboggans des enfants ont changé de place dans le jardin. Dans la vallée, les arbres autour des étangs ont souffert, et on voit clairement que le vent venait de la mer. Plus d'une dizaine d'arbres ont été arrachés rien qu'au bout de la rue Maquenhen. Toujours impressionnant, mais sans causer de dégâts majeurs, cela nous rappelle la puissance de Dame Nature.

Sachez que si un arbre de votre jardin tombe, il est de votre responsabilité d'en assurer le dégagement et son nettoyage.





Vie de la Communauté de Communes

DE LA CCCM À LA CCVS

Conséquence de la loi NOTRe, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Bresle-Maritime à laquelle appartient la commune de BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE a vu son périmètre s'agrandir et sa population augmenter avec l'arrivée de 7 nouvelles communes, qui appartenaient auparavant à la Communauté de Communes Yères et Plateaux. Ce sont les communes de: BAROMESNIL, CRIEL-SUR-MER, LE MESNIL-REAUME, MELLEVILLE, MONCHY-SUR-EU, SANIT-PIERRE-EN-VAL et SAINT-REMY-BOSCROCOURT.

Ce passage de 21 à 28 communes s'accompagne d'un changement de dénomination décidé lors de la réunion du Conseil Communautaire du 18 octobre 2016. Elle s'appelle maintenant : Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS). « Des 28 communes sœurs! » insiste son président, M. Alain Brière.

Un nouveau logo est venu matérialiser cette nouvelle appellation. Un nouveau site internet est également en cours de réalisation et devrait être mis en ligne au début du mois de mai.

Au niveau des compétences, quelques changements importants également : la Communauté de Communes s'occupe désormais du développement économique et des accueils de loisirs pour les enfants sur l'ensemble du territoire.

Autre changement fondamental, le tourisme. Désormais, pour assurer la promotion touristique, il n'y a plus qu'un seul office de tourisme communautaire qui prend l'appellation de « Destination Le Tréport - Mers ». La communauté de communes a également pour mission l'entretien des chemins de randonnée parmi lesquels "le chemin des étangs".



Félicitations

EMBELLI MEUBLES : UNE AUTO-ENTREPRENEUSE À BOUVAINCOURT

Conseillère depuis 20 ans chez Eléonore Déco (fabricant de peintures pour la rénovation de meubles situé à Vannes), je redonne vie et jeunesse aux meubles et objet sans décapage, cuisine, salle à manger, chambre et tout autres meubles, aujourd'hui on peut tout repeindre.

Je vous invite dans mon atelier situé 8 rue des Quatorze pour une découverte de meubles relookés.

En 2017, je vais organiser des "ateliers déco". Je serai là pour vous conseiller et vous guider dans le relooking de votre meuble ou objet. Alors, osez, c'est une merveilleuse aventure !!!



Claudine BOCLET
Conseillère ELEONORE DECO

8, rue des Quatorze
80220 BOUVAINCOURT sur Bresle
03.22.30.06.43
06.03.80.00.67
boclet.claudine@orange.fr

Vous relookez
sans **DECAPAGE**






Vie scolaire

L'ÉCOLE DE BOUVAINCOURT



Cette année 2016 - 2017, notre école accueille 63 enfants de la maternelle au CM2, répartis en trois classes.

Madame GREBOVAL Nadine, maîtresse de la classe du CP / CE1 / CE2 est également la directrice de l'école.

Madame GROSSET Christine, est la maîtresse de la classe maternelle et Monsieur FOULON Guy, le maître du CE2 / CM1 / CM2.

La Commune dispose d'un service gratuit de garderie, dès 7h30 et jusqu'à 18h00, et d'un service de restauration scolaire.

Les horaires de l'école sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8 h 30 - 12 h 00	8 h 30 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00	8 h 30 - 12 h 00	8 h 30 - 12 h 00
Après-midi	T.A.P.	13 h 40 - 16 h 00		13 h 40 - 16 h 00	13 h 40 - 16 h 00

Le lundi après-midi, les élèves n'ont pas classe mais ils peuvent participer aux temps d'activités péri-éducatives (T.A.P.) organisés par la CCVS.

Pour tout renseignement, appelez l'école au 03.22.30.46.69 ou la mairie au 03.22.30.86.87.



Les inscriptions à l'école pour la prochaine rentrée auront lieu: le vendredi 24 mars et le vendredi 31 mars 2017, de 16h00 à 18h00.

NOËL À L'ÉCOLE

Comme chaque année, beaucoup de parents et amis de l'école sont venus très nombreux à la salle polyvalente le samedi 17 décembre 2016, pour assister au spectacle préparé par les enfants et les enseignants !

Les élèves de toutes les classes se sont succédés sur la scène. Chants, danses, poésies et théâtre étaient au programme. A la fin du spectacle, le Père Noël est arrivé et a distribué des cadeaux pour le plus grand bonheur des enfants!





Vie associative

DÉLIVRANCE DES CARTES DE PÊCHE

Depuis le 16 Février 2017, l'agence postale n'est plus autorisée à délivrer les cartes de pêche, et ce, afin de se mettre en règle avec la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 !

Les cartes seront dorénavant disponibles auprès de l'AAPPMA.

Pendant les mois de Février, Mars et Avril 2017, des permanences de vente seront assurées à la **Salle des Associations de Bouvaincourt-sur-Bresle** :

Les lundis et jeudis de 16 h 30 à 18 h 30

En dehors de ces périodes, hors dimanches et jours fériés, la délivrance des cartes ou options de pêche s'effectuera **dans le local d'accueil du camping.**

**Pour ce faire, il faudra prendre rendez vous :
au 06.08.04.54.91 ou 06.72.13.95.16**



OPÉRATION HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Cette année encore l'association des pêcheurs et l'association des chasseurs de Bouvaincourt renouvellent l'opération de nettoyage des étangs et des abords des bois de la commune .

Cet évènement éco-citoyen change de nom. Il s'appelle dorénavant "Hauts-de-France propres" et non plus "Som'Propre".

En 2016, ce sont 10977 participants qui ont enfilé les gants pour collecter près de 195 tonnes de déchets dans la nature, à travers tout le département.

En 2017, participons nombreux à cette opération de grand nettoyage, dans le même souci de la protection de l'environnement et de la biodiversité, de la sauvegarde de notre patrimoine commun et avec le même enthousiasme qui avait fait la grande réussite des précédentes éditions.

Des gants et des sacs seront remis à chaque participant.

Chacun d'entre nous est concerné par le respect de l'environnement, alors, avec les chasseurs et les pêcheurs de Bouvaincourt, participons nombreux, adultes et enfants :



**RENDEZ-VOUS
DIMANCHE 19 MARS 2016
à 8 h 30
à l'entrée du camping
pour un départ à 9h00**



Vie Associative

LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE

Football : Président : M. Thomas FLAHAUT
126 rue de la République - 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
06 44 24 26 17

Tennis de Table : Président : M. Gilles VATTIER
2 rue Saint Hilaire - 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
03 22 30 52 13

Gymnastique : Présidente : Mme Marie-José VATTIER
2 rue Saint Hilaire - 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
03 22 30 52 13

Handball : Président : M. Sylvain FROMEAUX

07 86 64 71 71

Pêche : Président : M. Jean HENOCQUE
10 rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
03 22 30 98 78

Chasse : Président : M. Jacques BULTEL
13 place du Soleil Levant - 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
03 22 30 83 28

Amicale des Sapeurs-Pompiers : Présidente : Mme Christelle ANDREONI
160 rue d'Hocquélus - 80210 AIGNEVILLE
06 11 19 50 15

Ski Nautique : Président : M. Xavier BATTEUX
5 résidence Véronique - 80680 SAINT-FUSCIEN
03 22 09 91 11

ACPG - CATM : Président : M. Claude BARDOUX
18 rue de l'Isle - 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
03 22 30 83 01

Comité des Fêtes : Présidente : Mme Yveline HENOCQUE
10 rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
03 22 30 98 78





Avec le Comité des Fêtes ...

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

Le Comité des Fêtes vous rappelle les prochaines manifestations prévues à ce jour :

Dimanche 2 Avril 2017 : à partir de 15h00, Thé dansant avec Michel LECUYER.

Samedi 14 Octobre 2017 : à partir de 19h30, Soirée dansante.



ANNULATION DE SORTIE : le Comité des Fêtes avait envisagé une sortie au "P'tit Baltar" à NESLES en Mars / Avril de cette année, malheureusement faute d'un nombre d'inscriptions suffisant, il se voit dans l'obligation d'annuler ce projet et le regrette vivement.

SOIRÉE JAMBALAYA DU COMITÉ DES FÊTES

Ambiance assurée lors de la soirée dansante organisée par le Comité des Fêtes le samedi 29 octobre 2016.

Un succulent plat typique de la Louisiane, cuisiné sur place, a fait le bonheur des convives, qui ont rempli la piste de danse jusqu'au petit matin.

Soirée très réussie, on vous attend pour l'année prochaine!



THÉ DANSANT AVEC MICHEL LECUYER... AVIS AUX DANSEURS !

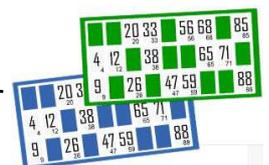
Amateurs de valse, tangos, et autres danses de salon, le Comité des Fêtes vous invite au **THÉ DANSANT** qu'il organise le **DIMANCHE 2 AVRIL 2017**, à partir de 15 h 00, dans la salle des fêtes de BOUVAINCOURT. Il sera animé par le célèbre Michel LECUYER.



Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres, mais nous vous invitons à **réserver dès maintenant vos places** pour ne pas manquer cet après-midi très attendu, auprès d'Yveline : 03.22.30.98.78 ou de Carine : 03.22.61.32.59.

LOTO : 100% DES GAGNANTS ONT TENTÉ LEUR CHANCE !

La salle polyvalente était comble ce dimanche 5 février pour le tout premier loto organisé par le Comité des Fêtes de Bouvaincourt !



Il fallait avoir réservé à l'avance pour avoir une place dans la salle, tant l'événement, animé de mains de maître par le très sympathique Richard, a été plébiscité.

Silence et concentration de la part des adeptes, et bien sûr un petit coup de chance, ont permis de gagner de nombreux lots alléchants, tels que des bons d'achat de 300, 150, 100, 80 € et de nombreux autres lots, tous remportés pour le plus grand plaisir des joueurs.

Le gros lot de 300 € a été remporté à notre grande joie, par un habitant de notre commune.

Rendez vous l'année prochaine !!!!





Participez à la vie de votre commune...

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Vous allez bientôt voir un nouveau panneau à l'entrée du village, pour afficher notre adhésion au programme de la Participation Citoyenne .

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Véritable levier de cohésion sociale, ce programme repose sur un réseau de "référénts de quartier", volontaires et disponibles pour être un relais auprès des habitants, pour la sécurité des maisons, et la prévention de la délinquance

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il a pour objectifs :

- Renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un quartier et développer l'esprit civique;
- Encourager les actes volontaires de prévention, d'observation de son quartier, la posture vigilante;
- Constituer une chaîne d'alerte entre population, référent, maire et forces de sécurité;
- Intensifier les échanges entre la population et la gendarmerie.

LE RÔLE DE CHACUN:

LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole est signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement de Gendarmerie afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

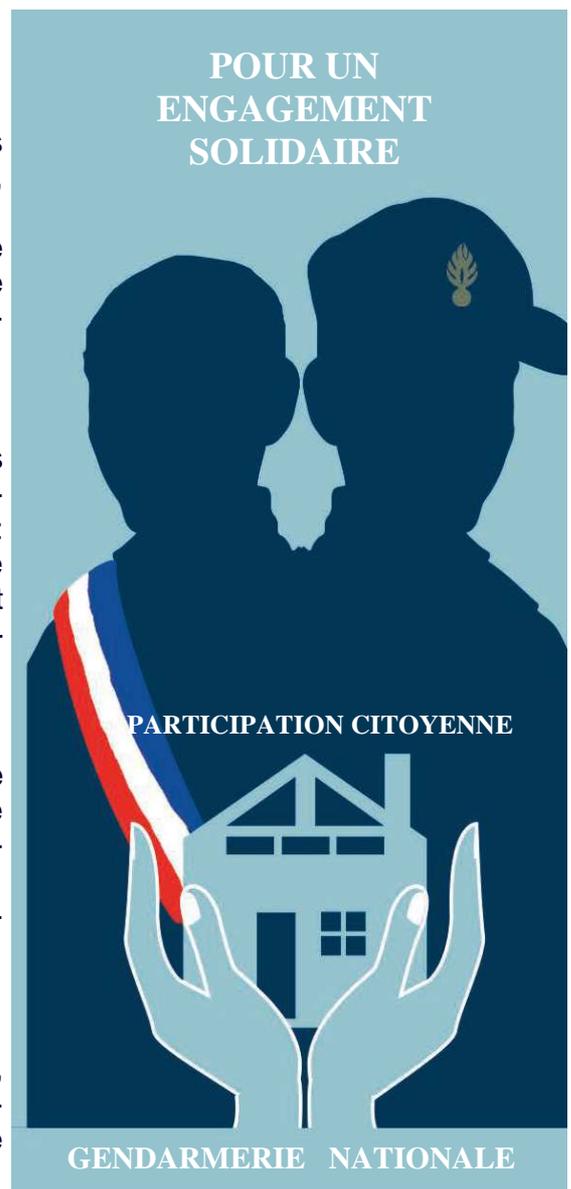
LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

EN CONCLUSION

Être référent c'est être solidaire vis-à-vis des autres, c'est respecter les droits individuels et les libertés publiques, c'est entrer dans une démarche de prévention de la délinquance en partenariat avec la gendarmerie.





*Le petit Bouvaincourtois
votre bulletin municipal*

